

LE LIEN

PHILATÉLIQUE DE L'EST

NOVEMBRE 2019







PUBLICATION DE LA SOCIÉTÉ PHILATÉLIQUE DE L'EST SIÈGE SOCIAL : 125, AVENUE ROBERT SCHUMAN 10000 TROYES ADRESSE POSTALE : S.P.E. BOÎTE POSTALE N° 8006 - 10001 TROYES CÉDEX

Du côté du secrétariat

Nous avons le plaisir d'accueillir les nouveaux adhérentes et adhérents suivants : BAVOIL Jean-Pierre, MENNERET Serge et ROYER Claudine.

Pour votre correspondance : une seule adresse

S.P.E. B.P. n° 8006 10001 TROYES Cedex

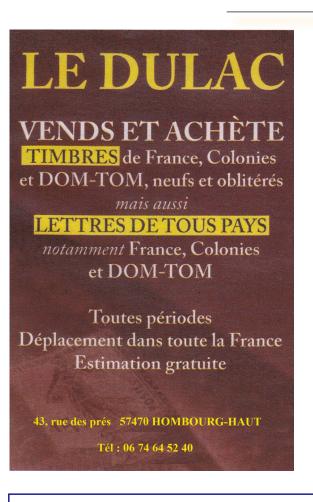
Ils restent joignables au:

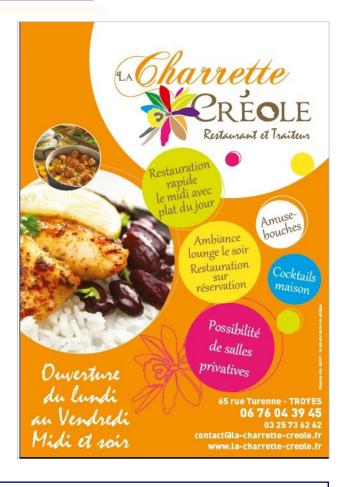
Le président : 06 85 95 89 91 ou par Internet : contact@spe10.org Le secrétaire : 03.25.82.07.94 ou par Internet : michel.duval9@sfr.fr

La rédaction du bulletin : 03.25.47.36.26 ou par Internet : alain.hurpet@orange.fr

Le prochain Lien

paraîtra en mars 2020. Vos articles, petites annonces et autres publications seront les bienvenus dans nos prochains bulletins. Ils devront nous parvenir au plus tard le 28 février 2020 par courrier à l'adresse du secrétariat ou directement au responsable de la rédaction par courriel.





Association régie par la loi de 1901 - Ouvert tous les samedis après-midi de 14h00 à 17h00 - Affiliée à la Fédération française des Associations Philatéliques n° 14/III - Membre du Groupement Philatélique Champagne-Ardenne. Association agréée « Jeunesse et d'Education Populaire » n° 10/08 J074 par arrêté de M. le Préfet de l'Aube n° 8-0367 du 07 février 2008 et agrément national « Jeunesse et d'Education Populaire » accordé à la Fédération française des Associations Philatéliques en date du 1er septembre 2006.

N° 48/2019 - ISSN 1766-5167. Dépôt légal : novembre 2019- Non adhérent : participation aux frais 10 € (port inclus).

Directeur de publication : Luc Clément.

Responsable de la rédaction : Alain Hurpet.

Editeur : Société Philatélique de l'Est – Boîte postale 8006 - 10001 TROYES Cedex.

La reproduction des articles est subordonnée à l'autorisation des auteurs et de la revue. La rédaction se réserve le droit de refuser tout texte ou insertion publicitaire sans avoir à justifier sa décision.

Jeu d'esprit autour de la philatélie proposé par Janny Vidal

Retrouvez le poète auteur des vers suivants et le(s) timbre(s) qui le représente

1/ Les sanglots longs des violons
2/ Le temps a laissé son manteau De vent, de froidure et de pluie
3/ Maître corbeau, sur un arbre perché
4/ j'aime le son du cor, le soir au fond des bois
5/ ô temps suspends ton vol
6/ c'est un trou de verdure où chante une rivière
7/ Heureux qui comme Ulysse
8/ A l'enterrement d'une feuille morte, deux escargots s'en vont
9/ tant que mes yeux pourront larmes éprendre
10/ Plaisir d'amour ne dure qu'un moment
11/ Oh! Combien de marins, combien de capitaines
12/ Ses ailes de géant, l'empêchent de marcher
13/ Sous le pont Mirabeau coule
14/ Mignone, allons voir si la rose

15/ Sur mes cahiers d'écolier.....j'écris ton nom.......

Solution du jeu paru dans Le Lien 47					
2860	12 étoiles	3789	5 semaines en ballon		
3291	année 2000	1761	24 heures du Mans		
1322	14 (juillet)	2528	le sang 100		
2481	Nice 25 ans après	227	semeuse surchargée 90		
3104 3663	le pouce 1 Qui dit une poule dit un 9	3648 3888	vendanges en Beaujolais 20		
2793	une paire 2	1776	1804		
1074	rugby à 15	1353	blason de troyes 3		
2946 3117	Louis 13 les trois mousquetaires étaient 4	1622 2702	22 les voilà		
2454 2012	Brassens à Sète 7 Au tennis, un set 7	3524	et 1000 Zola		
total = 5170 Récompenses à Odile Cardona et Christian Lauby					

La vie de la société









Le mot du président



Une nouvelle rentrée philatélique vient de commencer. Comme tous les ans, nous participons à la fête du train et cette année (la quinzième), le bureau temporaire, situé dans notre bureau de poste des années 30 réaménagé, a bien fonctionné. Dimanche lLe nombre de visiteurs (1200) me fait penser que nous devons continuer à nous montrer et nous faire connaître. Les jeux pour les enfants, l'exposition sur les trains et la présentation de l'œuvre de Renoir (centenaire de sa mort) ont fait l'unanimité. Merci à Linda et à tous ceux qui ont assuré la permanence pendant ces quatre jours.

Je suis allé au Salon d'automne à Paris : il a fallu jouer des coudes pour pouvoir ramener les commandes des sociétaires. Le tirage en faible quantité a fait que, dès le début de l'après midi, les stocks du livre de la Cérès étaient épuisés, entrainant le mécontentement des collectionneurs. Il suffit de voir sur les réseaux sociaux, la grogne qui monte. Spéculation, quand tu nous tiens !!!

Je vous donne rendez vous sur les différentes bourses et salons régionaux et vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

Phila Sens 2019



Participation de la SPE à l'exposition philatélique interrégionale du 10 au 13 octobre 2019 et 46 en congrès du groupement philatélique Champagne-Ardenne.

Clément Chevalier a présenté deux collections en compétition :

- le timbre-poste « l'hôtel de Mauroy de Troyes » en classe traditionnelle, 70 pts, Grand argent.
- les marques postales du département de l'Aube avant 1894 en classe histoire postale, 75 pts, Vermeil.



15ème Fête du Train au Musée de la Malterie du 8 au 11 novembre 2019

Notre association a, cette année encore, participé à la 15^{ème} Fête du Train dans les locaux du Musée de la Malterie à la Chapelle-Saint-Luc.

Nous avons même réalisé à cette occasion une carte postale souvenir avec un « mon timbre à moi » et une oblitération spéciale.

Le bureau temporaire a été tenu par Christian LAUBY le samedi puis par Claude RICHARD le dimanche et le lundi.





Notre association a présenté quatre collections sur le thème du train :

- Les premières locomotives du monde
- Les trains des années 1950 à 1970
- Le TGV : train de tous les records
- La famille des trains à grande vitesse.

Elle a également présentée la collection de Jean-Jacques FRICOT sur les œuvres de Renoir.

Notre sociétaire Sébastien MAISONNEUVE était également présent avec sa présentation sur les gares de Paris-Est, Romilly-sur-Seine et Mulhouse ainsi que sa collection sur les dépôts de Chalindrey et de La Villette.







Nous avions également installé notre stand de jeux et notre corne d'abondance qui ont connu un grand succès puisque nous avons accueilli une petite centaine de jeunes joueurs sur 3 jours.

L'équipe d'animation était composée de Bernard LORICHON, Williams BLOQUE, Nicole LE GOFF et Luc CLEMENT auxquels sont venus s'ajouter les renforts de Michel-Marie BULTEAU et Gérard JUVENELLE.



Merci à eux.





Nous avons également eu le plaisir d'accueillir des membres de notre association ainsi que des représentants d'autres clubs aubois.

Nous avons aussi eu la visite d'un de nos anciens sociétaires, Alain MATHIEU qui est photographié ici en compagnie de son épouse Colette.

Les locaux de la Malterie accueillaient également plusieurs associations de modélisme ferroviaire qui présentaient des réseaux réalisés à différentes échelles.



Philippe DE SIMON et son locodrome

Michel LACOUR, membre de l'AMFR et son stand de matériel de modélisme ferroviaire.





L'Amicale ferroviaire auboise



L'association Rail 89 avec son réseau des 4 saisons (à gauche) et le réseau de Jacques et Micheline GERNEZ (à droite)





Michel THIEDOT et sa famille qui nous présentait leur réseau.

A droite, Guillaume (11 ans) le petit-fils de Michel qui a son réseau et est également membre de l'Amicale ferroviaire auboise.



L'agenda

Réunions échanges, animations

au siège 125, avenue Robert Schuman, 10000 Troyes, tous les samedis de 14 à 16 h 30, sauf le 7 mars où le siège sera fermé en raison de la bourse de la SPE.

Contact entre les membres, demande de conseils, échanges de timbres, consultation des catalogues et de la presse philatélique, commandes et achats de timbres neufs et de fournitures, inscription et achat aux nouveautés.

Réunions mensuelles, exposés

au siège 125, avenue Robert Schuman 10000 Troyes.

La réunion mensuelle du dimanche est supprimée et remplacée par une réunion à la suite de la permanence un samedi par mois de 16 h à 18 h.

Les prochaines réunions se dérouleront les samedi 14 décembre 2019, 18 janvier, 15 février, 21 mars 2020. La réunion débute par la présentation des projets par le président avec un tour de table où chacun peut s'exprimer. Ensuite sont présentés un sujet philatélique de votre choix ou une lettre à commenter voire une énigme à résoudre. Pour cela nous mettons à votre disposition vidéo-projecteur, écran et ordinateur portable.

10ème Salon Multi-collections

1^{er} décembre 2019 La chapelle-Saint-Luc, Musée de l'ancienne malterie, rue de la Gare, de 8 h à 17 h 45. Organisation Les collectionneurs chapelains. Entrée gratuite.

Galette de la SPE

samedi 11 janvier 2020 au siège. Offerte aux adhérents présents.

Assemblée Générale ordinaire de la SPE

12 janvier 2020 à 8 h 30 au siège 125, avenue Robert Schuman à Troyes

A la suite de l'AG, un repas est proposé aux adhérents et leurs conjoints pour clôturer amicalement cette manifestation. Il aura lieu au restaurant Poivre Rouge à St Julien les Villas. Prix 35 €, boissons comprises. S'inscrire auprès de Michel Duval au 06 82 38 76 59 ou au secrétariat avant le 25 décembre.

Bourse toutes collections St Julien les Villas

30^{ème} bourse cartes postales et collections. Organisation Groupe Cartophile Aubois. samedi 1 février 2020 de 8h30 à 17h30. Salle polyvalente. Stand de la SPE.

Brienne le Château

18ème bourse cartes postales et collections. Organisation Les Amis du Musée Napoléon. dimanche 1 mars 2020 de 8h à 17h. Foyer rural. Stand de la SPE.

Bourse de la SPE

La 3^{ème} bourse multi-collections de la SPE se déroulera sur une seule journée, le samedi 7 mars 2020 à Barberey-St Sulpice, salle polyvalente, rue Baudin de 8 h 30 à 17 h 30. Entrée gratuite.

Fête du Timbre 2020

28 et 29 mars 2020 à Barberey-St-Sulpice, salle polyvalente de Barberey. Entrée gratuite. Cette année le thème sera celui de « La route des vacances » et les timbres émis auront pour sujet les véhicules Peugeot.

Animation par la SPE. Organisation Fédération Française des Associations Philatéliques, en partenariat avec Phil@poste et l'ADPhile.

L'actualité

Paris mérite bien une association de collectionneurs spécialisés



Son histoire, ses monuments, ses expositions universelles ou postales, ses personnages célèbres ... sont autant de thèmes collectionnés au travers de tous ces objets que sont les timbres français ou étrangers, les marques postales du XVIIIème siècle à nos jours, les oblitérations, les entiers ... mais aussi les cartes postales, les vignettes ...

L'APCP, Association Philatélique et Cartophile Parisienne a choisi cette orientation pour dynamiser son fonctionnement. Nos objectifs :

- regrouper les collectionneurs « amoureux de Paris » et favoriser les échanges d'informations et de matériel entre ses adhérents,
- recenser la documentation afin de disposer des renseignements utiles à chacun,
- transmettre des informations « parisiennes » par le biais d'un bulletin (5 6 par an) de quelques pages, envoyé par email,
 - publier une revue trimestrielle d'articles de fond,
 - étudier toute autre activité réaliste proposée par ses adhérents comme l'organisation d'expositions... Vous êtes curieux, intéressés, contactez nous : Irène Daniel, présidente. Email : popid78@yahoo.fr

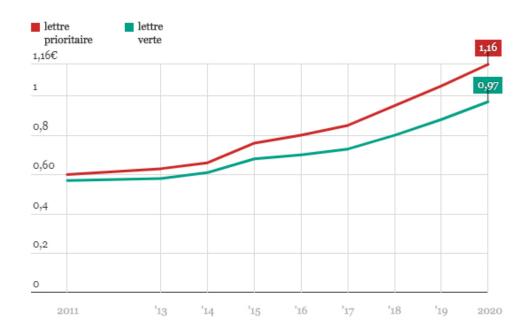
Prix du timbre : nouvelle hausse prévue au 1er janvier 2020

À partir du 1^{er} janvier 2020, le prix de la lettre verte grimpera de 0,88 € à 0,97 € et celui du timbre prioritaire passera de 1,05 € à 1,16 €, soit une hausse de 10 % dans les deux cas.

Quant au tarif de la Lettre Internationale de 0 à 20 g, il grimpera de 1,30 € à 1,40 €, l'an prochain.

Concernant l'offre Colissimo France, les tarifs des gammes Colissimo France hors contrat augmenteront de 2% en moyenne

Pour justifier les hausses du prix des timbres et des colis, La Poste indique qu'elles visent à assurer la pérennité du service universel « avec une qualité élevée » dans un contexte d'accélération de la baisse des volumes du courrier.



Évolution du prix du timbre en France depuis 9 ans : + 93 % (inflation sur la période 9,37 %) (Source Wikipedia et FFAP).

Gare à l'arnaque aux faux colis Chronopost

Des e-mails estampillés Chronopost sont actuellement envoyés par des escrocs. Ils alertent les destinataires qu'un colis doit leur être livré et qu'ils doivent cliquer sur le lien proposé pour le récupérer. La technique des escrocs est bien rodée : il s'agit de courriels ou de SMS envoyés en masse indiquant aux destinataires qu'un colis doit leur être livré. Pour cela, ils doivent cliquer sur le lien proposé dans le message et payer 2,99 € de frais de livraison pour un colis qu'ils ne recevront jamais. Pire, en remplissant les informations demandées, les victimes fournissent leurs coordonnées bancaires aux escrocs qui peuvent alors les utiliser pour effectuer des opérations frauduleuses.

Voici trois conseils pour se protéger des escroqueries aux faux colis :

- ne répondre qu'aux messages envoyés par Chronopost. Les courriels envoyés par Chronopost se terminent uniquement par @chronopost.fr et ou @network.pickup.fr. Dans les autres cas, il est recommandé de ne pas cliquer sur les liens mentionnés dans l'e-mail reçu.
- se montrer vigilant à la réception d'un SMS. Vérifier si le numéro de colis ou le nom de l'expéditeur est indiqué dans le message. Chronopost rappelle qu'il ne donne pas de numéro de téléphone à rappeler et que celui de son service clients est le 0 969 391 391, appel non surtaxé.
- ne pas divulguer ses identifiants : certains clients ont été contactés par téléphone par des individus se réclamant de Chronopost pour obtenir leurs identifiants. Ces informations étant strictement confidentielles et personnelles, il convient de ne pas les communiquer par téléphone ou par courriel.

Enfin, les clients qui attendent une livraison ne doivent pas hésiter à demander au chauffeur de présenter son badge Chronopost, certains escrocs n'hésitant pas à se faire passer pour leurs chauffeurs.

(Source https://www.chronopost.fr)

Les Trophées du Timbre 2018



Cette année, plus de 27 000 votants ont participé à la 28^{ème} édition de l'Election du Timbre, un nouveau record de participation dépassant l'ancien record de 2018. Il s'agissait de choisir ses produits préférés de l'année 2018 dans 5 catégories proposées : timbres, blocs, carnets, collectors et timbre à date.

- Trophée du plus beau timbre : le gagnant est « La mésange bleue ». Illustration Broll & Prascida. Impression héliogravure.
- Trophée du plus beau bloc : « Centenaire de l'Armistice du 11 novembre 1918 » Illustration Damien Cuvillier. Mise en page Bruno Ghiringhelli. Impression héliogravure.
- Trophée du plus beau Collector : le gagnant est « Simone Veil ». Mise en page L'Agence Huitième jour. Impression offset
- Trophée du plus beau Carnet de timbres : le gagnant est « Mickey & la France » Mise en page Agence Luma. Illustration José Lozano. Impression héliogravure.
- Trophée de la plus belle Oblitération : « Les oiseaux de nos jardins » Illustration Broll & Prascida.



En parallèle à ce concours ouvert à un large public, Phil@poste a souhaité récompenser deux prix « taille-douce » :

- Trophée du plus beau timbre taille-douce : le gagnant est « Céramiste ». Line Filhon (gravure). Illustration Florence Gendre.
- Trophée du plus beau bloc taille-douce : le gagnant est le bloc doré Paris Philex 2018. Patte et Besset (conception). Impression mixte offset / taille-douce (réédition de timbres anciens de talentueux graveur).

(Source Phil@Poste)

Inde française: les timbres surchargés Croix-Rouge

LES TEXTES OFFICIELS

Les premiers timbres surtaxés au profit de la Croix Rouge sont apparus en France en 1914 dans les débuts du premier conflit mondial. Les colonies ont également bénéficié de ces surtaxes. Pour les bureaux français en Inde, nous pouvons suivre l'évolution de ces surcharges grâce au Journal Officel.

J.O. du 04/05/1915

ARRÊTÉ relatif à la création de timbres-poste de 0,10 surchargés d'une surtaxe de 5 centimes dont le produit sera affecté aux œuvres de la Croix Rouge.

LE GOUVERNEUR p.i. DES ETABLISSEMENTS FRANÇAIS DANS L'INDE, Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu l'Ordonnance organique du 23 juillet 1840;

Vu la circulaire Ministérielle en date du 11 février 1915, n° 185, autorisant la création aux Colonies de timbres-poste de 0.10, surchargés d'une surtaxe de 5 centimes dont le montant sera versé aux œuvres de la Croix Rouge;

Sur la proposition du Secrétaire Général;

Le Conseil privé entendu,

Art. ler.-- Des 142.000 timbres de 0.10 existant à la caisse du Trésorier-Payeur, 40.000 timbres seront surchargés d'une surtaxe de 5 centimes à l'encre rouge avec une croix rouge.

Art. 2.-- Les timbres ainsi surchargés seront débités dans les bureaux de la poste française de Pondichéry et des Dépendances au prix de 18 caches l'un; le montant de la surtaxe de 5 centimes, soit 6 caches, sera affecté aux œuvres de la Croix Rouge. Ils seront utilisés dans le service intercolonial ainsi que pour l'affranchissement des correspondances avec la France et l'Algérie.

Art. 3.-- La surcharge sera apposée à Pondichéry en présence du Trésorier-Payeur par une Commission composée du Chef du bureau des finances et du Chef service des Contributions.

Il sera établi un procès-verbal de l'opération.

Art. 4.-- Le Trésorier-Payeur portera en recettes dans ses écritures au moyen d'une expédition du dit procès-verbal la plus-value provenant de la surcharge.

Art. 5.-- La part revenant aux œuvres de la Croix Rouge sur le produit des ventes de figurines ainsi surchargées fera l'objet de versements au compte "Recettes à répartir" au moyen d'un bordereau spécial fourni par le Receveur des postes, en même temps que le bordereau des opérations se rattachant exclusivement au service local.

Art. 6.-- Le Secrétaire Général, le Trésorier-Payeur et le Chef du service des Contributions sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et enregistré partout où besoin sera.

Pondichéry, le 28 avril 1915

Signé H. LEJEUNE

J.O. du 25/05/1915

ARRÊTÉ relatif à l'utilisation des timbres de la Croix Rouge de la colonie dans les relations avec la Tunisie et le Maroc.

LE GOUVERNEUR p.i. DES ETABLISSEMENTS FRANÇAIS DANS L'INDE, Chevalier de La Légion d'Honneur.

Vu l'ordonnance organique du 23 juillet 1840 ;

Vu l'arrêté en date du 28 avril 1915 portant création dans la colonie de timbres-poste de 0,10 surchargés d'une surtaxe de 5 centimes au profit des oeuvres de la Croix Rouge française;

Vu la circulaire ministérielle en date du 5 mars 1915, n° 294, informant que les offices Tunisien et Marocain ne voient aucun inconvénient à l'emploi des figurines dont il s'agit dans leurs relations avec les colonies françaises;

Sur la proposition du Secrétaire Général et du Chef du service des Contributions ;

Le Conseil privé entendu,

Art 1^{er}.-- Les timbres de la Croix Rouge de la colonie seront également utilisés dans les relations avec la Tunisie et le Maroc.

Art. 2.-- Le Secrétaire Général et le Chef du service des Contributions sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera communiqué et enregistré partout où besoin sera.

Pondichéry, le 21 mai 1915.

Signé H. LEJEUNE

J.O. du 13/11/1915

ARRÊTÉ relatif à la création de 20.000 nouveaux timbres de la Croix Rouge.

LE GOUVERNEUR DES ETABLISSEMENTS FRANÇAIS DANS L'INDE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu l'ordonnance organique du 23 juillet 1840;

Vu la circulaire ministérielle en date du 11 février

VARIETES DE SURCHARGES

* SURCHARGE RENVERSÉE



43 A



46B

"E" AU LIEU DE "C"



45B



47 D



47 D (E)



NON CATALOGUÉ



46 F ★ TENANT A NON-SURCH.



★ SURCH.
DOUBLE

1915, n° 185, autorisant la création aux Colonies de timbres-poste de 0.10 surchargés d'une surtaxe de 5 centimes dont le montant sera versé aux oeuvres de la Croix Rouge;

Sur la proposition du Secrétaire Général,

Le Conseil privé entendu,

ARRÊTE

Art. 1^{er} -- Des 69.850 timbres de 0,10 existant à la caisse du Trésorier-Payeur, 20.000 seront surchargés d'une surtaxe de 5 centimes à l'encre rouge avec une croix rouge.

Art. 2.-- Les timbres ainsi surchargés seront débités dans les bureaux de la poste française de Pondichéry et des Dépendances au prix de 18 caches l'un; le montant de la surtaxe de 5 centimes, soit 6 caches sera affecté aux oeuvres de la Croix Rouge.

Ils seront utilisés dans le service intercolonial ainsi que pour l'affranchissement des correspondances avec la France et l'Algérie.

Art. 3.-- La surcharge sera opérée à Pondichéry en présence du trésorier-payeur par une commission composée du Chef du bureau des finances et du Chef du service des Contributions. Il sera établi un procès-verbal de l'opération.

Art. 4. 5 et - 6 (idem arrêté du 28 avril 1915, J.O. du 04/05/1915)

Pondichéry, le 10 novembre 1915

A. MARTINEAU

J.O. du 11/12/1915

ARRÊTÉ relatif à la création de 25.000 nouveaux timbres de la Croix Rouge.

LE GOUVERNEUR DES ETABLISSEMENTS FRANÇAIS DANS L'INDE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu l'ordonnance organique du 23 juillet 1840;

Vu la circulaire ministérielle en date du 11 février 1915, n° 185, autorisant la création aux Colonies de timbres-poste de 0.10 surchargés d'une surtaxe de 5 centimes dont le montant sera versé aux oeuvres de la Croix Rouge;

Sur la proposition du Secrétaire Général,

Le Conseil privé entendu,

ARRÊTE:

Art. 1er.-- Des 44.050 timbres de 0.10 existant à la date de ce jour, à la caisse du Trésorier-Payeur, 25.000 seront surchargés d'une surtaxe de 5 centimes à l'encre rouge avec une croix rouge.

Art. 2, 3, 4, 5, 6 (idem arrêté du 28 avril 1915, J.O. du 04/05/1915)

Pondichery, le 6 décembre 1915.

A. MARTINEAU

J.O. du 04/01/1916

Avis relatif à la vente des timbres de la Croix rouge.

Vu le nombre réduit de timbres de 10 centimes existant dans la Colonie, ceux qui ont été surchargés d'une Croix Rouge seront livrés au public dans les conditions suivantes.

Les personnes qui désireront en avoir une petite provision devront adresser une demande écrite au chef du service des Contributions et de la Poste. Les demandes antérieurement adressées dans ce but sont considérées comme non avenues.

Les demandes nouvelles seront reçues au bureau des Contributions (nouveau local, immeuble de l'ancien Tribunal) par le chef du service assisté de deux employés et seront enregistrées par ordre de réception. Elles devront indiquer l'adresse et la profession du demandeur; elles porteront sur un maximum de 75 timbres; les demandes plus élevées seront ramenées à ce chiffre.

Il sera fait droit aux cent premières demandes reçues, à condition qu'elles soient formulées par des personnes en situation de correspondre couramment avec la France ou les Colonies françaises.

Si plusieurs demandes sont adressées par des personnes vivant sous le même toit, la première reçue, sera la seule satisfaite.

Les demandes seront reçues le dimanche 2 avril de 4 heures à 5 heures du soir, et s'il y a lieu, le lendemain lundi de 8 heures à 9 heures du matin;

Il sera réservé mille timbres qui seront vendus un par un aux personnes désireuses d'affranchir leur correspondance avec des timbres de la Croix Rouge. Leur vente aura lieu à !a poste française de 16 heures à 17 heures, les jours de départ du courrier d'Europe.

J.O. du 10/06/1916

ARRÊTÉ concernant l'émission de 50.000 nouveaux timbres de la Croix Rouge.

LE GOUVERNEUR DES ETABLISSEMENTS FRANÇAIS DANS L'INDE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu l'ordonnance organique du 23 juillet 1840;

Vu la circulaire ministérielle en date du 11 février 1915, n° 185, autorisant la création aux Colonies de timbres-poste de 0.10 surchargés d'une surtaxe de 5 centimes dont le montant sera versé aux oeuvres de la Croix Rouge;

Vu l'arrêté du 20 avril 1916, relative à la mise en vente des timbres poste et autres formulaires d'affranchissement;

Sur la proposition du Secrétaire Général, Le Conseil privé entendu,

ARRÊTE:

Art. 1^{er}.-- Des timbres de 0.10 existant à la caisse du Trésorier-Payeur, 50.000 seront surchargés d'une surtaxe de 5 centimes à l'encre rouge avec une croix rouge.

Art. 2.-- Les timbres ainsi surchargés seront débités dans les bureaux de la poste française de Pondichéry et des Dépendances au prix de 15 caches l'un; le montant de la surtaxe de 5 centimes, soit 5 caches sera affecté aux oeuvres de la Croix Rouge.

Ils seront utiliés dans le service intercolonial ainsi que pour l'affranchissement des correspondances avec la France et l'Algérie.

Art. 3, 4, 5, 6 (idem arrêté du 28 avril 1915, J.O. du 04/05/1915)

Pondichery, le 29 mai 1916

A. MARTINEAU

Ratifié en Conseil privé dans la séance du 7 juin 1916.

Le Gouverneur

J.O. du 29/7/1916

ARRÊTÉ relatif à la surtaxe de 5 centimes à l'encre rouge à 60.000 timbres de 0,10.

LE GOUVERNEUR DES ETABLISSEMENTS FRANÇAIS DANS L'INDE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu l'ordonnance organique du 23 juillet 1840;

Vu la circulaire ministérielle en date du 11 février 1915, n° 185, autorisant la création aux Colonies de timbres-poste de 0.10 surchargés d'une surtaxe de 5 centimes dont le montant sera versé aux oeuvres de la Croix Rouge;

Vu l'arrêté du 20 avril 1916, relative à la mise en vente des timbres poste et autres formulaires d'affranchissement ;

Sur la proposition du Secrétaire Général,

Le Conseil privé entendu,

ARRÊTE:

Art. 1^{er}.-- Des timbres de 0.10 existant à la caisse du Trésorier-Payeur, 60.000 seront surchargés d'une surtaxe de 5 centimes à l'encre rouge avec une croix rouge.

Art. 2.-- Les timbres ainsi surchargés seront débités dans les bureaux de la poste française de Pondichéry et des Dépendances au prix de 15 caches l'un; le montant de la surtaxe de 5 centimes, soit 5 caches sera affecté aux oeuvres de la Croix Rouge.

Ils seront utiliés dans le service intercolonial ainsi que pour l'affranchissement des correspondances avec la France et l'Algérie. Art. 3, 4, 5, 6 (idem arrêté du 28 avril 1915, J.O. du 04/05/1915)

Pondichery, le 20 juillet 1916

A. MARTINEAU

J.O. du 9/9/1916

ARRÊTÉ relatif à la surtaxe de 5 centimes à l'encre rouge à 40.000 timbres de 0,10.

LE GOUVERNEUR DES ETABLISSEMENTS FRANÇAIS DANS L'INDE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu l'ordonnance organique du 23 juillet 1840;

Vu la circulaire ministérielle en date du 11 février 1915, n° 185, autorisant la création aux Colonies de timbres-poste de 0.10 surchargés d'une surtaxe de 5 centimes dont le montant sera versé aux oeuvres de la Croix Rouge;

Vu l'arrêté du 20 avril 1916, relative à la mise en vente des timbres poste et autres formulaires d'affranchissement ;

Sur la proposition du Secrétaire Général,

Le Conseil privé entendu,

ARRÊTE:

Art. 1^{er}.-- Des timbres de 0.10 existant à la caisse du Trésorier-Payeur, 40.000 seront surchargés d'une surtaxe de 5 centimes à l'encre rouge avec une croix rouge semblable à celle faite à la suite de l'arrêté du 20 juillet 1916.

Art. 2.-- Les timbres ainsi surchargés seront débités dans les bureaux de la poste française de Pondichéry et des Dépendances au prix de 15 caches l'un ; le montant de la surtaxe de 5 centimes, soit 5 caches sera affecté aux oeuvres de la Croix Rouge.

Ils seront utiliés dans le service intercolonial ainsi que pour l'affranchissement des correspondances avec la France et l'Algérie.

Art. 3, 4, 5, 6 (idem arrêté du 28 avril 1915, J.O. du 04/05/1915)

Pondichery, le 4 septembre 1916

A. MARTINEAU

J.O. du 7/2/1920

ARRÊTÉ fixant le prix de vente des timbres de 0 fr. 10 frappés d'une surtaxe de 5 centimes au profit de la Croix Rouge.

LE GOUVERNEUR DES ETABLISSEMENTS FRANÇAIS DANS L'INDE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu l'ordonnance organique du 23 juillet 1840;

Vu l'arrêté du 13 janvier 1920, relative à la mise en vente des timbres poste et autres formulaires d'affranchissement ;

Sur la proposition du Secrétaire Général, Le Conseil privé entendu,

Art. 1er.-- Les timbres de 0 fr.10 frappés d'une surtaxe de 5 centimes au profit de la Croix Rouge seront vendus dans les bureaux de la poste française de Pondichery et des Dépendances à raison de 8 caches chacun (5 caches pour la colonie et 3 caches pour la Croix Rouge).

Art. 2.-- (idem art. 6 arrêté du 28 avril 1915, J.O. du 04/05/1915)

Pondichery, le 29 janvier 1920

L. GERBINIS

CE QUE NOUS SAVONS

La création de timbres poste surchargés à 5 c. a été autorisée dans les colonies par circulaire du 11 février 1915 (J.O. du 04/05/1915).

Les quatre premières surcharges ont été faites Pondichery, officiellement jusqu'au septembre 1916. La dernière surcharge a l'aspect commun aux émissions Croix Rouge de nombreuses colonies et a été opérée à Paris. On peut supposer que cette émission est arrivée en Inde fin 1919 ou début 1920, ce que justifie le dernier arrêté concernant l'émission Croix Rouge, celui du 29 janvier 1920, qui fixe leur prix de vente en monnaie locale (J.O. du 7/2/1920).

La surcharge a été faite en typographie, reconnaissable à la légère dépression provoquée à la surface du timbre et à la trace de foulage au verso.

Les chiffres de tirage semblent importants : 235.000 pour l'ensemble des surcharges locales. Le catalogue spécialisé Yvert de 1927 donne un chiffre de 85.000 pour la surcharge I et 12.000 pour la surcharge II.

La vente a été un succès, au moins jusqu'à 1916 puisque une circulaire limite la vente à 75 vignettes par demande (J.O. du 04/01/1916).

Les textes stipulent bien que l'opération de surcharge doit se faire à l'encre rouge. Les surcharges noires, dites de Mahé, sont donc probablement des fabrications.



Yvert 43 surcharge I en haut





surcharge I en bas





Yvert 45





Yvert 46





surcharge IV



Yvert 47



surcharge V

surcharge noire



Yvert 48





Maury, Yvert

Les arrêtés n'autorisent l'utilisation des vignettes que dans le régime franco-colonial et intercolonial (10 c. tarif de la lettre simple jusque fin 1916 et carte postale avec correspondance jusqu'en 1920) et dans les relations avec le Maroc et la Tunisie à partir de mai 1915 (J.O. du 25/5/15). Il n'est donc pas permis d'affranchir les cartes postales pour l'étranger (10 c. jusqu'en 1924) ou les lettres (multiples de 5 c.).

date de l'arrêté	tirage annoncé
28 avril 1915	40.000
10 novembre 1915	20.000
11 décembre 1915	25.000
29 mai 1916	50.000
20 juillet 1916	60.000
4 septembre 1916	40.000

CE QUE NOUS IGNORONS

Toutes les opérations de surcharge ont été contrôlées par le Trésorier Payeur de Pondichery, ce qui ne met pas à l'abri de l'abus de variétés comme on en trouve souvent dans les surcharges Croix Rouge.

Il existait une imprimerie du Gouvernement à Pondichery : on suppose qu'elle a effectué les opérations de surcharge. Comme on l'a vu dans d'autres colonies, l'imprimerie a pu fonctionner en dehors des heures officielles pour produire des variétés intentionnelles, telles les doubles surcharges, surcharges renversées ou à l'encre noire.

Les variétés typographiques (petits caractères erronés, espaces variables) sont habituelles dans les impressions locales et sont acceptables. On remarquera que le tirage de Paris ne présente pas de variété.

Le timbre support étant identique (10 c. typographié de 1904 au type dieu brahma, Yvert n° 30), les catalogues classent la série selon la surcharge. Il n'est certain que l'ordre du classement soit chronologique, c'est à dire qu'il concorde avec l'ordre de parution des surcharges.

Le petit tableau ci-dessous tente de repertorier les dates d'oblitérations selon le type de surcharge ; les données sont succintes, vu la relative rareté des timbres oblitérés par rapport aux neufs. Le tableau reste à compléter avec vos informations.

surcharge I (Yv. 43)	?
surcharge I (Yv. 44)	5 août 1915
surcharge II (Yv. 45)	nov 1916
surcharge III (Yv. 46)	?
surcharge IV (Yv. 47)	21 sept 1917
surcharge V (Yv. 48)	?

A noter que je n'ai jamais vu le timbre à date de Chandernagor sur ces timbres.



Yvert 46 en bloc de 10, surcharge III. La composition typographique fait apparaître la surcharge sur les interpanneaux. Par contre la surcharge a été omise sur la premère rangée de l'interpanneau.



Surcharge noire (Achats collections - 74 ème vente sur offres - 15 sept 2011)

Coup de projecteur sur certains nouveaux timbres français



Cinq cents ans du Château de Chambord

Le Château de Chambord est une œuvre d'art exceptionnelle. Placé sur la première liste des monuments historiques en France en 1840 au même titre que le Louvre ou Versailles, il est également classé au patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1981. Chambord est entouré d'un vaste parc forestier, protégé par une enceinte de 32 kilomètres de long, qui en fait le plus grand

parc clos de murs d'Europe avec 5 440 hectares. Chambord est une œuvre radicalement unique, l'un des joyaux du patrimoine de l'humanité. Sa vocation est symbolique, esthétique et spirituelle. Affirmation du pouvoir royal mais aussi évocation d'une cité idéale, le monument demeure une énigme qui n'a pas fini de révéler tous ses secrets. Chambord est un monument de beauté et d'intelligence, pensé par François I^{er} et Léonard de Vinci, qui est sans doute à l'architecture ce que la Joconde est à la peinture. C'est l'expression même de la Renaissance et son symbole à travers le monde. Visiter Chambord, c'est accéder à un monde à part, empli de mystère, qui ouvre les portes du génie. En 2019 est célébré le demi-millénaire du début de la construction, en 1519, du plus grand château de la Renaissance dans le monde, propriété de l'État depuis 1930. Chambord suscite toujours admiration et fascination 500 ans plus tard. Des chantiers d'importance sont lancés afin d'offrir au regard du visiteur un Chambord transformé et magnifié.

Date d'émission : 1er juin 2019



Gustave Courbet

Gustave Courbet, né le 10 juin 1819 à Ornans et mort le 31 décembre 1877 à La Tour-de-Peilz (Suisse), est un peintre et sculpteur français, chef de file du courant réaliste. Au long de sa carrière, Gustave Courbet (1819-1877) se prit volontiers pour modèle, tantôt songeur, arrogant ou meurtri : « J'ai fait de ma vie bien des portraits de moi, au fur et à mesure que je changeais de situation d'esprit ; j'ai écrit ma vie, en un mot », écrivait-il. Originaire

d'Ornans, l'artiste se représente ici dans un paysage de sa Franche-Comté natale. La haute falaise de craie offre un saisissant contraste avec le noir du costume et le chien. Le jeune artiste a fait halte, posant derrière lui sa canne et son carnet de croquis. Fier de sa belle apparence, il a revêtu non la tenue de travail du peintre étudiant en plein air mais celle du dandy, avec son pantalon à carreaux et sa veste finement doublée. Le chapeau à larges bords, l'abondante chevelure en cascade et la pipe appartiennent à la panoplie des rapins (jeunes artistes) du temps. À vingt-cinq ans, le rebelle Courbet n'ambitionne rien moins que de révolutionner la peinture. Sa formation, il l'a acquise auprès des grands anciens fréquentés au Louvre, les Vénitiens, Rembrandt, Frans Hals, Rubens, Ribera ou Caravage, en copiant Géricault et Delacroix, en observant la nature. Il s'affirme dans un art sincère, balayant les conventions pour mieux servir la réalité. Admiré par Baudelaire, il fut une référence incontournable pour les peintres des générations suivantes, des impressionnistes à Cézanne. Ce portrait s'impose par sa fraîcheur d'observation, la solidité de sa pâte, l'énergie intérieure qu'il exprime. Artiste tactile, Courbet rend à merveille le grain de la pierre, le soyeux pelage de l'épagneul. En 1844, ce tableau lui ouvre les portes du Salon, la prestigieuse exposition annuelle de peinture et de sculpture. La date de 1842 figurant sur le tableau semble avoir été ajoutée a posteriori par l'artiste.

Date d'émission : 11 juin 2019



Abbatiale carolingienne de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu

L'abbaye Saint-Philibert de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu est une abbaye fondée au IX° siècle par des moines bénédictins et située à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu en France. Il ne subsiste que l'église abbatiale et quelques bâtiments autour. Édifice de style carolingien, il a accueilli un temps le corps de saint Philibert dont la commune tirera son nom. À la suite de l'attaque du site par les Normands, les moines s'enfuient avec le corps du saint et se réfugient à Tournus. La communauté

se réforme alors pour fonder un prieuré. Utilisée au XIX° siècle comme marché couvert, l'abbatiale ne sert alors

plus à la célébration du culte. Des fouilles mettent au jour le sarcophage du saint et l'édifice est classé au titre des monuments historiques en 1896. L'abbatiale est réaffectée au culte depuis 1936. C'est aujourd'hui l'un des monuments importants du pays de Retz ouvert aux visiteurs.

Date d'émission:17 juin 2019



Madame de Maintenon

Madame de Maintenon, née Françoise d'Aubigné ou, plus rarement, d'Aubigny, baptisée le 28 novembre 1635 à Niort et morte le 15 avril 1719 à la Maison royale de Saint-Louis à Saint-Cyr. Rien ne semblait prédestiner Françoise d'Aubigné à devenir l'épouse morganatique du roi de France Louis XIV. Quand elle voit le jour fin novembre 1635, c'est sur les murs de la conciergerie que s'ouvrent les yeux de la future madame de Maintenon : sa mère loge en effet à côté de la prison royale de Niort où est détenu son père, Constant d'Aubigné. Ballottée pendant son enfance au gré des pérégrinations paternelles, Françoise d'Aubigné séjourne quelques

années en Martinique avant de revenir à Niort puis à Paris, où elle entre au couvent des Ursulines. Dorénavant orpheline, sans dot, elle accepte en 1652 d'épouser le poète comique Scarron, qui la laisse veuve à vingt-cinq ans non sans lui avoir transmis un solide bagage culturel qu'elle va s'attacher à faire fructifier. Grâce à madame de Montespan, maîtresse de Louis XIV, qu'elle a rencontrée chez un ami commun, Françoise d'Aubigné devient en 1669 gouvernante des enfants illégitimes du roi et de sa favorite. Elle se fait ainsi rapidement remarquer par le monarque, qui lui confère en 1675 le titre de marquise de Maintenon. Après la disgrâce progressive de madame de Montespan, compromise dans l'affaire des poisons et la mort de la reine Marie-Thérèse en 1683, madame de Maintenon règne seule sur le cœur du monarque. En octobre 1683, Louis XIV épouse madame de Maintenon. Si ce mariage demeure secret, l'ascendant de madame de Maintenon sur le Roi-Soleil est désormais patent. Surnommée par le monarque « Votre Solidité », elle l'encourage à davantage de dévotion, et sous son influence ce dernier renonce aux frasques de sa jeunesse. En 1686, Louis XIV finance pour elle la création à Saint-Cyr d'un pensionnat pour les jeunes filles nobles dans le besoin ; c'est là qu'elle se retire à la mort du roi, en 1715.

Date d'émission : 1 juillet2019



La Légion d'Honneur et la Croix de Guerre à la Ville de Reims

Le 6 juillet 1919, « au nom de la France reconnaissante », le président de la République, Raymond Poincaré, remet solennellement la Légion d'Honneur et la Croix de guerre à la ville de Reims. L'hommage est justifié ainsi : « Ville Martyre qui a payé de sa destruction la rage d'un ennemi impuissant à s'y maintenir. Population sublime qui [...] a montré le courage le plus magnifique, en restant pendant plus de trois ans

sous la menace constante des coups de l'ennemi. » Avec plus de 70% de ses habitations détruites, les réseaux du gaz, d'eau courante, d'électricité et les égouts à reconstruire, la ville n'est plus qu'un amas de ruines. En 1919, la moitié des habitants s'entassent dans des baraques en bois construites par l'armée, logements provisoires qui vont pourtant durer des années. S'il est bien une cité martyre, en effet, c'est celle-là. Pour preuve, sa magnifique cathédrale, celle des sacres, bombardée et incendiée le 19 septembre 1914. L'hôtel de ville, devant lequel Poincaré prononce son discours, a subi le même sort, en mai 1917. Il n'est plus qu'une carcasse noircie et dévastée. Peuplée de 115 000 habitants avant la guerre, Reims a perdu les trois quarts de ses concitoyens. Et pourtant, avant d'être évacuée par l'autorité militaire, en 1918, à la veille de la dernière grande offensive allemande, sa population tenait fièrement sous les bombardements. Les grandes caves des maisons de Champagne lui servaient de refuge : on y installa des dortoirs, des cuisines, des écoles, des églises, et même les services de la mairie. De 1914 à 1918, la ville de Reims était à moitié souterraine ! A la fois héroïne et victime, symbole d'une violence aveugle exercée contre les civils et modèle de résistance et de détermination, la cité des rois avait bien mérité de la patrie. Comme elle, une vingtaine de villes meurtries seront décorées dans l'après-guerre.

Date d'émission : 8 juillet 2019

Le Mahatma Gandhi



Mohandas Karamchand Gandhi, né à Porbandar (Gujarat) le 2 octobre 1869 et mort assassiné à Delhi le 30 janvier 1948, est un dirigeant politique, important guide spirituel de l'Inde et du mouvement pour l'indépendance de ce pays. Il est communément connu et appelé en Inde et dans le monde comme le Mahatma Gandhi (du sanskrit *mahātmā*, « grande âme »), voire simplement Gandhi, Gandhiji ou Bapu (« père » dans plusieurs langues en Inde). « Mahatma » étant toutefois un titre qu'il refusa toute sa vie d'associer à sa personne. Il a été un pionnier et un théoricien du *satyāgraha*, de la résistance à l'oppression par la désobéissance civile de masse, cette théorisation était fondée sur l'*ahiṃsā* (« non-violence »), qui a contribué à conduire l'Inde à l'indépendance. Gandhi a inspiré de nombreux mouvements de libération et de défense des droits civiques dans le monde. Son analyse

critique de la modernité occidentale, des formes d'autorité et d'oppression (dont l'État), sont une remise en cause du développement qui influença nombre de théoriciens et de dirigeants politiques. Avocat ayant fait ses études de droit en Grande-Bretagne, Gandhi développa, au fil de ses actions pour la dignité humaine et la justice sociale, une méthode de désobéissance civile non-violente en Afrique du Sud, en organisant la lutte de la communauté indienne pour ses droits civiques. À son retour en Inde, Gandhi incita les fermiers et les travailleurs pauvres à protester contre les taxes jugées trop élevées et la discrimination dont ils étaient victimes, et porta sur la scène nationale la lutte contre les lois coloniales instaurées par les Britanniques. Devenu le dirigeant du Congrès national indien, Gandhi mena une campagne nationale pour l'aide aux pauvres, pour la libération des femmes, pour la fraternité entre les communautés de différentes religions ou ethnies, pour la fin de l'intouchabilité et de la discrimination des castes, et pour l'autosuffisance économique de la nation, mais surtout pour le Swaraj — l'indépendance de l'Inde de toute domination étrangère. Gandhi conduisit la marche du sel, célèbre opposition à la taxe sur le sel. Il lança également l'appel au mouvement Quit India le 8 août 1942. Il fut emprisonné plusieurs fois en Afrique du Sud et en Inde pour ses activités ; il passa en tout six ans en prison. Hindou profondément religieux et adepte de la philosophie indienne, Gandhi vivait simplement, organisant un ashram qui était autosuffisant. Il faisait et lavait ses propres vêtements — la traditionnelle *dhoti* indienne et le châle, avec du coton filé avec un *charkha* (rouet) — et était un militant végétarien. Il pratiquait de rigoureux jeûnes sur de longues périodes, pour s'auto-purifier mais aussi comme moyen de protestation, d'influence et de réforme chez autrui. Gandhi est reconnu comme le Père de la Nation en Inde, où son anniversaire est une fête nationale. Cette date a également été déclarée « Journée internationale de la non-violence » par l'Assemblée générale des Nations unies en 2007.

Date d'émission : 7 octobre 2019



Alexandre Varenne

Alexandre Varenne est né le 3 octobre 1870 à Clermont-Ferrand. Il passe brillamment son baccalauréat au lycée Blaise Pascal, à Clermont-Ferrand et part à Paris, où il obtient son doctorat, en 1897, et devient Avocat à la Cour d'appel de Paris. Il est rédacteur à La Lanterne quand Jaurès l'appelle à L'Humanité. Il fonde le 4 octobre 1919 le journal La Montagne. Le 28 juillet 1925, Paul Painlevé le nomme gouverneur de l'Indochine. Il décède à Paris le 16 février 1947.

Date d'émission : 7 octobre 2019

Sources : La Poste ; Wikipédia ; Fondation Alexandre Varenne



Champagne Florence Dauphin 14, Rue du Château 10340 Avirey-Lingey

Tél: 03 25 29 17 20

champagne.florence.dauphin@orange.fr www.champagne-florence-dauphin.fr



A5 : Sortie St Thibault Sens : 90 km Paris : 180 km

A5 : Sortie Magnant Colombey-les-deux-églises : 70 km Chaumont : 90 km Dijon : 120 km

EXPRESSION

COIFFURE

H LUNDI au JEUDI O 9h - 18h VENDREDI

9h - 19h SAMEDI

R

8h - 17h

STYLISTE VISAGISTE

MIXTE

03.25.82.01.31

5 Av . des Lombards 10430 ROSIERES

https://www.facebook.com/Expressioncoiffure10430?fref=ts









VOITURES NEUVES ET OCCASION MÉCANIQUE - TÔLERIE





GARAGE BRUHAMMER EURL Rémi CERISEL

FLASH AUTO SERVICE RAPIDE

VIDANGE - AMORTISSEURS - PNEUS BATTERIE - FREINS - ÉCHAPPEMENT

4, rue Chapron - 10000 TROYES

Tél. 03 25 81 17 97 - Fax 03 25 80 64 21

E-mail: gge.bruhammer@wanadoo.fr - www.bruhammer.com Siret 487 465 254 00018



134 AVENUE MICHEL BAROIN - C. CIAL DES RIVES DE SEINE 10800 ST JULIEN LES VILLAS

Pour votre santé, pratiquez une activité régulière - www.mangerbouger.fr

Ouvert 7 jours sur 7

Vous pouvez nous retrouver également sur notre site internet :

Www.poivre-rouge.com

Accueil du lundi au vendredi 12h-14h|19h-21h30 Samedi 12h-14h|19h-22, dimanche 12h-14h30|19h-21h30 Tél: 03 25 75 57 00 - Fax: 03 25 75 57 10 SA COROBEL—ENTREPRISE INDEPENDANTE—RCS TROYES B 91 B 406